



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**SUD PERMIS
13 Chemin des Fontaines
83470 SAINT MAXIMIN**

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **01 JUIL. 2024** jusqu'au **10 JUIL. 2027**.

Le Délégué à l'Education Routière
Le préfet de département ou son représentant

Dominique THIEL

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr